

Paris, le 28 avril 2023

COMMUNIQUE

**DECLARATION DES TRANSACTIONS SUR ACTIONS PROPRES
REALISEES DU 24 AU 28 AVRIL 2023**

Dans le cadre de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale pour opérer sur ses actions et conformément à la réglementation relative aux rachats d'actions, Rexel déclare ci-après les achats d'actions propres réalisés du 24 au 28 avril 2023 :

Nom de l'émetteur	Code identifiant de l'émetteur (code LEI)	Jour de la transaction	Code identifiant de l'instrument financier	Volume total journalier (en nombre de titres)	Prix pondéré moyen journalier d'acquisition	Code identifiant marché
REXEL	969500N6AVPA51648T62	24/04/2023	FR0010451203	9 300	21,0649	XPAR
REXEL	969500N6AVPA51648T62	25/04/2023	FR0010451203	16 500	20,9376	XPAR
REXEL	969500N6AVPA51648T62	26/04/2023	FR0010451203	39 000	20,4821	XPAR
REXEL	969500N6AVPA51648T62	27/04/2023	FR0010451203	11 337	20,6192	XPAR
REXEL	969500N6AVPA51648T62	28/04/2023	FR0010451203	4 864	20,4878	XPAR

Le reporting détaillé est disponible :

- sur le site internet de Rexel www.rexel.com dans l'espace Investisseurs / Information réglementée / Programmes de rachat d'actions
- ou en cliquant sur le lien suivant : <http://www.rexel.com/fr/finance/information-reglementee/programmes-rachats-actions/declarations-hebdomadaires-rachats-actions/>